



Votre proche vient d'être hospitalisé dans un service de réanimation. Nous savons que cela représente pour vous une épreuve difficile.

Comme vous le savez, la situation sanitaire, en particulier la fréquence des formes graves de COVID, nécessite un grand nombre de lits de réanimation. Tout est fait pour augmenter au maximum les capacités d'accueil des services de réanimation : beaucoup d'activités ont ainsi été temporairement annulées pour redistribuer les ressources vers les services de réanimation. Notre impératif en effet, est de TOUJOURS garder la possibilité d'accueillir de nouveaux patients en détresse vitale, qu'elle soit liée à la COVID mais aussi aux autres pathologies habituellement prises en charge en réanimation (traumatismes graves, complications post-opératoires, infections graves...).

Comme cela a été fait au cours des mois précédents, le transfert de certains patients dans un autre service de réanimation dans le but de libérer des lits de réanimation pourra être envisagé. Aussi lorsque l'état de santé de votre proche sera stabilisé, il sera susceptible d'être transféré dans un service de réanimation d'un autre établissement, potentiellement très éloigné de votre domicile. Ainsi, plus de 50 transferts ont déjà été réalisés depuis notre territoire ces 6 derniers mois, et cela nous a permis, en particulier lors des deux premières vagues du COVID, de pouvoir accueillir en réanimation tous les patients de notre territoire qui le nécessitaient.

Ces décisions de transfert sont prises en concertation avec les autres réanimateurs du territoire sous l'égide du CHU. Ils sont réalisés en toute sécurité par une équipe du SAMU.

Nous tenons par ce document à vous informer que si votre proche est éligible à un transfert, nous vous en informerons le plus rapidement possible. L'équipe médicale et paramédicale vous expliquera les modalités du transfert ainsi que les caractéristiques et les coordonnées du service qui recevra votre proche. Soyez assurés que, quel que soit le lieu de prise en charge, les soins seront les mêmes que ceux dispensés par les personnels de nos différentes structures.

Pour information, l'ensemble des frais induits par ce transfert ainsi que les frais de transport et d'hébergement pour la famille sont pris en charge par l'Etat.

Une fois sa sortie de réanimation possible, votre proche sera rapatrié au plus vite dans un service de soins adapté proche de votre domicile.

**CHU de SAINT-ETIENNE**  
Service de Réanimation  
Médicale et Polyvalente G  
Pr G. THIERY  
N° RPPS : 10001406429

Dr Gauthier  
Réanimation Chirurgie  
Nubeline

Dr Laurent Gergely  
Réanimation HPL

Dr S. [Signature]  
Réanimation [Signature]

**CHU de Saint-Étienne**  
Réanimation Polyvalente B  
Professeur F. MIGNEL  
N° RPPS : 10005121141

**CH**  
du FOREZ - Site de MONTBRISON  
Dr Pierre LAFOND

**CENTRE HOSPITALIER DE ROANNE**  
Service de Réanimation  
Docteur P. BEUREY  
N° RPPS 10003013413